



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 17 novembre 2015 — N° 128**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme La Parentrie du nord de Montréal.

---

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain.

---

M. Matte (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Laurie Patry-Pelletier, atteinte de la maladie de Morquio, pour son courage, sa ténacité et son cheminement de vie.

---

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage aux gagnantes du Gala Saturne de la Fédération des agricultrices du Québec.

---

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes Émile-Antoine Bourque et Jean-Félix Corbeil qui se sont illustrés à une compétition internationale de robotique au Qatar.

**17 novembre 2015**

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Spectre de rue inc.

\_\_\_\_\_

M. Boucher (Ungava) fait une déclaration afin de souligner la présence de huit jeunes Inuits en visite à Québec dans le cadre du programme Pivallianiq.

\_\_\_\_\_

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la maladie de Crohn et à la colite.

\_\_\_\_\_

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat.

\_\_\_\_\_

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs/Les Plateaux, lauréat du prix Reconnaissance de la Fédération québécoise des municipalités.

\_\_\_\_\_

À 13 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 heures.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

M. le président donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 16 novembre 2015, adressée à M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Pierre Reid, directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale, relativement aux élections partielles tenues le 9 novembre 2015 dans les circonscriptions électorales de Fabre, René-Lévesque, Saint-Henri–Sainte-Anne et Beauce-Sud.

M. le président dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant M. Paul Busque, candidat élu dans la circonscription électorale de Beauce-Sud, Mme Monique Sauvé, candidate élue dans la circonscription électorale de Fabre, M. Martin Ouellet, candidat élu dans la circonscription électorale de René-Lévesque, et Mme Dominique Anglade, candidate élue dans la circonscription électorale de Saint-Henri–Sainte-Anne.

(Dépôt n° 1724-20151117)

À l'invitation de M. le Président, M. Couillard, premier ministre, et M. Billette, whip en chef du gouvernement, accueillent le nouveau député de Beauce-Sud, M. Busque et la nouvelle députée de Fabre, Mme Sauvé.

À l'invitation de M. le président, M. Pierre Karl Péladeau, chef de l'opposition officielle, et M. Harold LeBel, whip en chef de l'opposition officielle, accueillent le nouveau député de René-Lévesque, M. Ouellet.

À l'invitation de M. le président, M. Couillard, premier ministre, et M. Billette, whip en chef du gouvernement, accueillent la nouvelle députée de Saint-Henri–Sainte-Anne, Mme Anglade.

M. Couillard, premier ministre, M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), font quelques remarques.

M. Busque (Beauce-Sud), Mme Sauvé (Fabre), M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) prennent ensuite la parole.

Enfin, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux députés.

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de M. Kotto (Bourget). Cette demande porte sur l'accueil des réfugiés syriens au Québec.

M. le président rend ensuite la décision suivante.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour déterminer si une demande de débat d'urgence est recevable, la présidence doit examiner les critères prévus par le Règlement et par la jurisprudence. Ainsi, une telle demande doit concerner un sujet précis, qui relève de l'Assemblée et qui ne peut ou n'aurait pu être discuté autrement. La jurisprudence parlementaire a établi que le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une situation existante.

En l'espèce, il s'agit d'un sujet précis relevant sans contredit de la compétence de l'État québécois. De plus, les récents développements de la situation et les considérations liées à la sécurité soulevées par le député démontrent une certaine aggravation de la situation dans les derniers jours et en font un sujet d'envergure qui satisfait aux critères établis par la jurisprudence.

De plus, le délai prévu pour l'accueil des réfugiés, soit d'ici la fin de l'année en cours, démontre que la question recèle un certain caractère d'urgence. Surtout que nous sommes dans la dernière semaine de travaux réguliers et que la priorité doit être donnée à la législation en période de travaux intensifs. Il n'y aura donc pas d'autres occasions à la disposition des députés pour discuter de la question.

La demande de débat d'urgence du député de Bourget est donc recevable.

#### Dépôts de documents

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

17 novembre 2015

---

Le rapport d'activité 2014-2015 résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 1725-20151117)

---

Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose les rapports annuels 2014-2015 des ordres professionnels suivants :

Ordre des acupuncteurs du Québec	(Dépôt n° 1726-20151117)
Ordre des administrateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 1727-20151117)
Ordre des agronomes du Québec	(Dépôt n° 1728-20151117)
Ordre des géologues du Québec	(Dépôt n° 1729-20151117)
Ordre des psychologues du Québec	(Dépôt n° 1730-20151117)
Ordre professionnel des sexologues du Québec	(Dépôt n° 1731-20151117)

---

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 8 octobre 2015 par M. Péladeau (Saint-Jérôme) concernant l'opposition aux mesures d'austérité imposées au système scolaire et la priorité à une éducation publique de qualité.

(Dépôt n° 1732-20151117)

17 novembre 2015

---

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 12 novembre 2015, que lui a adressée M. Jean-Marc Fournier, leader du gouvernement, concernant le retrait du *Feuilleton et préavis* du mandat confié à la Commission de l'Assemblée nationale découlant de la motion de Mme Maltais, leader adjointe de l'opposition officielle, présentée en vertu des articles 315 à 321 du Règlement;

(Dépôt n° 1733-20151117)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 17 novembre 2015;

(Dépôt n° 1734-20151117)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Charette (Deux-Montagnes) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 18 novembre 2015, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1735-20151117)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 17 novembre 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial d'appel constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant l'article 4.1 de la Loi sur les produits alimentaires. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1736-20151117)

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 12 novembre 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi concernant principalement la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1737-20151117)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

## Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne, avec la plus grande sévérité, les attentats terroristes et les massacres infâmes perpétrés à Paris, le vendredi 13 novembre 2015, notamment au mythique théâtre le Bataclan;

QU'elle affirme que le groupe armé État islamique s'attaque aux fondements mêmes de la civilisation démocratique et des États de droit;

QUE les membres de cette Assemblée, en ces temps de tragédie nationale, s'associent en une communion fraternelle avec le peuple français et le Gouvernement de la République, et réaffirment ainsi l'amitié indéfectible qui unit le Québec et la France;

QUE l'Assemblée nationale exprime ses profondes condoléances aux familles et aux proches des victimes, et ses pensées bienveillantes à ceux et à celles qui luttent toujours pour leur vie;

QU'elle honnise la terreur et célèbre les valeurs éternelles que la France incarne avec honneur : liberté, égalité, fraternité;

QUE les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à la mémoire des victimes.

17 novembre 2015

---

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), conjointement avec M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Mme Samson (Iberville) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Pierre Demers, l'un des plus éminents scientifiques du Québec, pour sa contribution remarquable à la promotion des sciences physiques et des sciences mathématiques;

QU'elle reconnaisse, en la personne de ce physicien et chercheur de renommée internationale, le combat légitime de toute une vie pour la promotion de l'usage de la langue française dans la communication scientifique, notamment par la création, en 1980, de la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française;

QU'elle salue, en ce mois marquant son 101<sup>e</sup> anniversaire de naissance, cet ardent défenseur de la culture québécoise et de la langue française qui demain, le 18 novembre 2015, se verra remettre le prix Marie-Victorin dans le cadre des prestigieux prix du Québec, une distinction qui vient souligner l'extraordinaire carrière de ce pionnier de la recherche scientifique québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

17 novembre 2015

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy (Montarville), conjointement avec Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, et M. Kotto (Bourget), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime toute sa solidarité et sa générosité d'accueil à l'égard des réfugiés qui actuellement sont les victimes de la barbarie en Syrie;

QU'elle prenne acte des inquiétudes légitimes exprimées par la population, de même que par de nombreux élus municipaux et provinciaux, concernant les enjeux liés à la sécurité et à la capacité d'accueil des réfugiés syriens;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de dévoiler son plan et ses échéanciers pour recevoir au pays les 25 000 réfugiés, tel que promis, et qu'il assure les provinces que les ressources adéquates seront disponibles;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de prendre le temps requis afin de s'assurer de la mise en place des mesures de sécurité et d'accueil appropriées;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada de travailler en étroite collaboration avec les provinces dans le respect des compétences de chacun.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 150 en annexe)

Pour : **106** Contre : **2** Abstention : **0**

**17 novembre 2015**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 71, Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 24 novembre 2015 à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Qu'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Corporation des concessionnaires d'automobiles Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau  
Syndicat démocratique des employés de garage Saguenay–Lac-Saint-Jean

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

17 novembre 2015

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées.

\_\_\_\_\_

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 18 novembre 2015, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Charette (Deux-Montagnes).

Cette motion se lit comme suit :

QUE le principe du projet de loi n° 393, Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'emplois supérieurs et uniformisant certains aspects de la nomination des juges et décideurs administratifs, soit adopté.

17 novembre 2015

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur l'accueil des réfugiés syriens au Québec ne s'engage, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 56 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

### Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Turcotte (Saint-Jean) à M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, portant sur le sujet suivant : « Le projet de loi n<sup>o</sup> 70 ».

---

À 18 h 11, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 32.

### Débats d'urgence

L'Assemblée poursuit le débat d'urgence sur l'accueil des réfugiés syriens au Québec.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 91 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 novembre 2015, sur la motion de report proposée par M. LeBel (Rimouski) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes, présenté par Mme Vallée, ministre de la Justice.

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **151** en annexe)

Pour : **25** Contre : **69** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes, soit maintenant adopté.

**17 novembre 2015**

---

À 21 h 30, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 18 novembre 2015, à 9 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

17 novembre 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Roy (Montarville), conjointement avec Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, et M. Kotto (Bourget) :

(Vote n° 150)

POUR - 106

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Sherbrooke)	Merlini (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	(Jonquière)	Morin (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	(René-Lévesque)	Sklavounos (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hamad (PLQ)	Page (PQ)	Soucy (CAQ)
Boulet (PLQ)	Hardy (PLQ)	Paradis (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	St-Denis (PLQ)
Busque (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Lévis)	Surprenant (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Péladeau (PQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Plante (PLQ)	Traversy (PQ)
Chevarie (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallée (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vallières (PLQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
Daoust (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
David (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
(Outremont)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 2

David (IND)	Massé (IND)
(Gouin)	

17 novembre 2015

---

Sur la motion de report de M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 151)

**POUR - 25**

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Drainville (PQ)	Leclair (PQ)	(René-Lévesque)	Traversy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
(Jonquière)	Lelièvre (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)

**CONTRE - 69**

Arcand (PLQ)	Daoust (PLQ)	Kelley (PLQ)	Roberge (CAQ)
Auger (PLQ)	David (IND)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Gouin)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	(Outremont)	Martel (CAQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Paradis (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	(Lévis)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vallières (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Polo (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Iracà (PLQ)	Proulx (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Reid (PLQ)	